



Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion « **écourcée** » le **14 décembre 2006** de 14 heures 15 à 15 heures 30.

**L'ordre du jour initial était le suivant :**

- 1) **Approbation du PV** de la séance du 16 novembre 2006
- 2) **Commission ASC :**
  - ☞ point sur les prestations en cours
  - ☞ point sur les prestations en direction **des retraités**
  - ☞ **Compte rendu** des travaux de la commission
  - ☞ Compte rendu de la rencontre avec les dirigeants de la Coop PTT
- 3) **Commission Logement**
- 4) **Organisation du transfert vers la DT ouest**  
programmation d'un CE exceptionnel Bretagne fin janvier  
Désignation des mandataires pour les activités en cours
- 5) **Présentation du « Management »**
- 6) **Point d'Information** sur le processus du budget 2007

Le CE programmé depuis le début de l'année se tenait le jour de la journée d'action unitaire à France Telecom.

Les élus par l'intermédiaire du secrétaire **Bernard Eliot** avaient demandé le report du CE, dernier de la mandature.

**FT** n'a pas accédé à cette demande sous prétexte d'un calendrier chargé et des fêtes de fin d'année.

Les élus du CE étaient en grève et ont participé au rassemblement devant l'agence République à Rennes qui s'est poursuivi par une manifestation d'environ 200 personnes.

**Le CE n'a donc débuté que vers 14h15.**

**En préalable**, les 3 organisations syndicales représentées au CE ont fait chacune une déclaration préalable. (**voir la déclaration CGT ci- contre**)

**La CFDT** dans sa déclaration indiquait qu'elle demandait une suspension de séance jusqu'à l'expiration du « préavis de grève »

**Les élus** ont alors demandé une suspension provisoire du CE, ce qui a eu pour effet de « fâcher » la nouvelle directrice qui n'a sans doute pas été habituée à cette méthode de travail au CE d'Orange qu'elle présidait auparavant!

A la suite de cette première suspension, **les élus CFDT** ont fait savoir à la présidente qu'ils **quittaient la séance du CE.**

**Les élus CGT et SUD**, considérant les décisions urgentes à prendre concernant le fonctionnement du CE dans la période transitoire avant la mise en place du futur CE DT Ouest et concernant également les Activités Sociales et Culturelles, **décidaient quant à eux de rester.**

Toutefois après l'examen et l'adoption des résolutions importantes pour les personnels, les élus CGT et Sud demandaient une nouvelle interruption de séance. A l'issue de cette dernière les élus CGT et SUD ont fait savoir à la Présidente qu'ils ne souhaitaient pas évoquer les 2 derniers points de l'ordre du jour (Ecole du Management et info emploi 2007)



## Déclaration préalable CGT au CE du 14 Décembre 2006

Ce Comité d'Etablissement se tient alors qu'une **journée d'action unitaire** de grèves et de manifestations se déroule aujourd'hui à France Télécom à l'appel de l'ensemble des Organisations Syndicales.

**La CGT se félicite de cette unité d'action** demandée par le personnel, qui fait suite aux multiples luttes de ces derniers mois dans de nombreux services comme **les AVSC, les UAT, les Renseignements** et un mois après la **journée d'action du 14 Novembre à l'appel de la CGT.**

**La CGT considère** cette initiative de grève comme une étape importante pour amplifier la mobilisation des salariés dans un secteur d'activité où **les milliards de profits côtoient l'injustice de la non-redistribution des richesses produites**, qui manque cruellement au quotidien du personnel et nuit gravement aux intérêts de la population en matière d'accès aux moyens modernes de communication.

**Ce 14 décembre est aussi le jour de la conférence nationale sur l'emploi et les revenus, l'occasion pour la CGT de rappeler ses exigences d'une revalorisation conséquente des salaires qui ne laisse plus personne travailler avec moins de 1500 Euros minimum mensuels** et par la résorption de la précarité qui passe par une politique d'emploi stable et qualifié.

Gouvernement et patronat doivent tirer concrètement les leçons de leur échec cuisant sur le CPE et entendre les exigences qui ont été portées par des millions de salariés.

☞ Suite page 2



## Suite de la déclaration CGT

**Le personnel de France Télécom est de fait pleinement concerné par les enjeux de cette conférence.**

Aucun des choix faits par la direction actuellement ne va dans le sens des intérêts ni du personnel ni de la population.

**C'est vrai pour le plan NEXT, le dossier RAF, et toutes les restructurations qui se succèdent.**

C'est vrai également pour les conséquences des décisions stratégiques en matière d'acquisition ou de vente d'actifs. Ainsi quelques semaines après la vente de Pages Jaunes à un fonds de pension, ce sont quelques 250 suppressions d'emplois qui sont déjà annoncées.

Ces dossiers sont tous les résultats d'une politique de réduction des coûts destructrice socialement et économiquement pour la pérennité de l'entreprise.

Ainsi la décision inacceptable de la direction de FT de pousser coûte que coûte 22 000 personnes à quitter l'entreprise rend peu crédible les objectifs affichés. **D'autant que les dirigeants reconnaissent en interne une dégradation conséquente de la qualité de service dans tous les domaines.**

**Nous tenons aujourd'hui à dénoncer avec force**, les pressions qui sont faites pour conduire au départ des salariées, mères de trois enfants, sans que l'Entreprise ne se soucie du montant des revenus ou des pensions avec lesquelles ces salariées devraient vivre, sans tenir compte des situations familiales.

**Cette situation est très mal vécue** et participe au sentiment de culpabilité des salariés développée aujourd'hui dans de nombreux services.

**La CGT le réaffirme** : France Télécom est une entreprise en bonne santé financière qui bat chaque année des records de profits grâce au travail de son personnel.

**Il y a de la place pour tout le monde à France Télécom**, il y a même de la place pour un recrutement massif au regard des besoins alors **qu'aucun engagement n'est encore pris pour que ce soit le personnel de France Télécom qui participe à la construction du futur réseau fibre optique.**

**Tout est affaire d'arbitrage en matière d'utilisation des 7 milliards de cash flow !!!!**



La CGT revendique que cette manne financière serve aussi à la préservation et au développement de l'emploi et des activités de proximité.

**Nous rappelons qu'il suffirait de prélever 1,5 milliards d'euros des 3 milliards prévus pour les actionnaires pour financer la reconduction pour 1 an du CFC accompagné d'une embauche pour chaque départ.**

**Nous réaffirmons notre opposition à l'ouverture des agences France Telecom et soutenons pleinement les collègues qui refusent de travailler les dimanches du mois de décembre.**

**Ces ouvertures ne répondent en aucun cas à des critères d'obligation de service public.**

Il y a un lien évident entre la volonté délibérée du patronat de maintenir les salariés dans un ensemble de précarités financières et un domaine de non droit comme peut l'être la banalisation du travail du dimanche.

On est là, au cœur d'une pensée libérale qui érige le slogan « **travailler plus pour gagner plus** » comme la solution en matière de pouvoir d'achat.

**Pour la CGT**, cette journée d'action appelle d'autres mobilisations et d'autres nouveaux temps forts d'actions et d'initiatives diverses pour défendre l'emploi, les salaires et les services publics, le droit à la communication, le respect de la dignité et l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Enfin, **nous relayons la protestation de nos élus au CCE** concernant les engagements non tenus de la direction quant aux ASC.

Contrairement à l'accord du 13 janvier 2005, vous ne respectez pas vos engagements de prendre en charge la validation du compte des salariés d'ici la fin de l'année.

Cette situation fait peser des risques lourds pour le personnel en matière d'accès aux activités sociales et culturelles notamment en matière de vacances enfants.

**Lorsque, après avoir respecté les délais de dénonciation pour les transferts, le CCE et les CE vont se trouver dans l'incapacité de mettre en adéquation leur politique et ses traductions concrètes, ça n'est pas acceptable**

## déclaration CGT suite et fin

Nous rappelons ici les termes du préambule de l'accord sur la mise en place des ASC :

« **les dispositions inscrites dans le présent accord illustrent la responsabilité des partenaires sociaux pour que ce transfert de gestion se déroule dans des conditions optimales de qualité et de durée.**

**Ces dispositions témoignent également de la volonté de l'ensemble des partenaires sociaux de mettre en place les moyens de réaliser le transfert tout en permettant aux comités d'établissement d'engager rapidement les activités sociales et culturelles qui leur seront propres »**

France Télécom se cantonne à affirmer qu'il a une seule priorité : la paye des salariés, la liquidation des CFC et autres retraites. Si nous sommes d'accord sur ce fait, nous ne pouvons partager les arguments et la légèreté avec laquelle vous nous répondez, à savoir de continuer à demander aux salariés de travailler à flux tendu et sans véritable formation.

La CGT et ses élus dénoncent avec fermeté, la fin de non recevoir quant à leur demande répétée de travailler à l'emploi et à la formation dans les CSRH.

Très solennellement et très fermement nous demandons à France Telecom de prendre les mesures urgentes et indispensables afin de répondre à ses engagements.

Nous demandons que le compte de chaque salarié puisse être validé dans les plus brefs délais pour que dès le 2 janvier les prestations et l'ensemble des activités dispensées par les CE et le CCE puissent être développées comme il se doit.



site des élus CGT au CE de Bretagne : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>

**Jacques Féréol** fait le point sur les prestations en cours.

Les chèques vacances et chèques Cadhoc devraient parvenir rapidement aux personnels concernés. Ces 2 envois ne sont pas simultanés, ce ne sont pas les mêmes sociétés.

Les offres de voyage au Maroc et aux Canaries sont supprimées faute d'un nombre d'inscriptions suffisant.

### **Point N° 1 Prestation Retraités**

Suite à la demande des élus du CE, le Service des Pensions de Nantes a communiqué le fichier des retraités fonctionnaires depuis 1991.

Afin que les retraités puissent accéder aux prestations du CCE et des CE, via le portail CE/CCE Agora, les élus du CE France Télécom Bretagne demandent à France Télécom d'attribuer à chaque retraité un code identifiant de connexion.

### **Point n°2 : Coopérative du personnel de la Poste et de France Télécom Ouest**

#### **Résolution n°1 :**

Le Comité d'Etablissement France Telecom de la DR Bretagne vote l'attribution d'une aide au fonctionnement de la Coopérative de Consommation du Personnel de La Poste et de France Telecom de la Région Ouest.

Nous tenons à rappeler que tout salarié travaillant à France Telecom sur le périmètre du CE peut prétendre à bénéficier des services de la Coop Ouest, à la seule condition d'y adhérer.

L'aide décidée ce jour prendra la forme d'une subvention faisant l'objet d'une convention et sera versée en début d'année 2007. **Son montant est fixé à la somme de 35 520 Euros.**

De plus, le CE constitue **une provision d'un montant de 17 000€** afin de couvrir les dépenses éventuelles afférentes au local de la dite coopérative sur le site de Lanester au titre de l'année 2007.

En contrepartie, et dans un souci de cohérence juridique, **le CE de la DR Bretagne sera représenté au sein du Conseil d'Administration de la Coop par l'intermédiaire de Monsieur Didier Mousserin, adhérent à cette même coopérative**, et ce dans l'attente de la révision des statuts de cette société coopérative courant 2007. Cette révision devra prévoir de manière institutionnelle la présence d'un représentant du Comité d'Etablissement France Telecom dans le Conseil d'Administration de la Coop Ouest.

*Vote: Unanimité (10 présents CGT-SUD, CFDT absent)*



#### **Résolution n°2:**

« Le Comité d'Etablissement France Telecom de la DR Bretagne, conscient de la difficulté à avoir une vision globale concernant les Coopératives de consommation des personnels de La Poste et de France Telecom, souhaite, dans l'intérêt des salariés qu'il représente, que la prestation concernant les coopératives fasse l'objet d'une convention nationale, et, par voie de conséquence, que sa gestion en revienne au Comité Central d'Entreprise de France Telecom »

*Vote: Unanimité (10 présents CGT-SUD, CFDT absent)*

#### **Résolution n°3:**

« Le Comité d'Etablissement France Telecom de la DR Bretagne, après avoir rencontré les représentants de la Coopérative de Consommation du Personnel de La Poste et de France Telecom de la Région Ouest a décidé d'octroyer à cette société coopérative une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2007.

Cette démarche est l'aboutissement d'une longue réflexion (concernant toutes les associations situées sur notre périmètre) qui s'est étalée sur l'année 2006.

Il ne s'agit donc nullement de « couper l'herbe sous le pied » du futur Comité de la DT, mais bien de tenir compte de la demande de la Coop d'avoir une visibilité financière à plus long terme, afin de garantir une prestation correcte et ouverte à tous les salariés du périmètre du CE »

*Vote: Unanimité (10 présents CGT-SUD, CFDT absent)*

### **Point n°3 : Validation du quotient familial pour l'année 2006 par le CE**

#### **Résolution:**

Les élus(es) du Comité d'Etablissement France Telecom Bretagne, réunis en séance le 14 décembre 2006, décident, afin d'apurer l'ensemble des réclamations concernant la non validation des quotients familiaux par les services CSRH de France Télécom :

↳ De valider pour l'année 2006, par ses moyens propres et pour les prestations concernant le CE Bretagne, le quotient familial des salariés n'ayant pas réussi pour quelque raison que ce soit à faire cette validation par les services CSRH.

La validation du quotient familial par le CE sera limitée à une période de un mois à partir du lundi 18 décembre 2006 et soumise à la production des mêmes pièces administratives que celles demandées par les CSRH.

*Vote: Unanimité (10 présents CGT-SUD, CFDT absent)*

### **Point n° 4 : Désignation de mandataires du CE**

#### **Délibération:**

« Afin d'accomplir les démarches nécessaires et de régler les affaires courantes du CE jusqu'à la dévolution des biens au futur CE, le Comité d'Etablissement France Télécom Bretagne mandate Mrs ELIOT Bernard, LELIEVRE Thierry et LE MEHAUTE Bernard afin de gérer les prestations sociales et les contrats en cours, tant vis-à-vis des ayants droits que des prestataires. somme de 35 520 Euros. De plus, le CE constitue une provision d'un montant de 17 000€ afin de couvrir les dépenses éventuelles afférentes au local de la dite coopérative sur le site de Lanester au titre de l'année 2007 »

*Vote: Unanimité (10 présents CGT-SUD, CFDT absent)*



**Commentaire CGT :** après de longs débats, la subvention à la Coop PTT est maintenue et le CE sera représenté au CA par l'intermédiaire de **Didier Mousserin**.

**La CGT** qui a soutenu depuis le début ce partenariat souhaite que le maximum de collègues puissent bénéficier des prestations de la COOP PTT.

Pour cela nous espérons que le futur CE de la DT Ouest encouragera la Coop à se faire connaître là où elle est historiquement peu implantée.

**La CGT** a souhaité que l'ensemble des salariés du CE Bretagne puisse accéder au site de la COOP. Elle a également souhaité que la subvention soit versée nationalement ( **voir résolution**) car tous les CE bénéficient de la répartition et des services sans obligatoirement verser une subvention. C'est le cas en Bretagne où seul notre CE participe.

**Le mandat des élus CGT de ce premier CE de FT Bretagne s'achève.** Nous avons du apprendre vite et avec peu d'aide de FT que ce soit au niveau des moyens en locaux les premiers mois et surtout au niveau du fichier du personnel.

Alors que nous commençons à trouver ensemble, élus et personnels, un rythme de travail pour l'intérêt des personnels, FT a décidé une fois de plus de se restructurer en DT.

La proximité était déjà une notion difficile à mettre en œuvre par les élus sur le périmètre actuel du CE Bretagne qui s'était vu rattaché en cours de mandat des collègues de Bourges, Rouen, Caen....

Avec les nouveaux périmètres **que seule la CGT a combattu** ce sera encore plus difficile. Rien n'implique que les CE doivent être calqués sur l'organisation de FT. La preuve est qu'aujourd'hui les Directeurs Territoriaux président plusieurs CE et que la Corse a pu conserver un CE.

L'éloignement ,les nombreux trajets nécessaires pour exercer le mandat d'élu a pesé sur tous mais plus particulièrement sur les femme élues dans le CE Bretagne car l'égalité est encore bien loin d'être réalisée au travail comme dans la vie privée.

Ce combat **pour des CE de proximité** ne pourra pas être gagné par les élus seuls, il faut dès à présent l'implication de tous les personnels pour exiger de FT des antennes de proximité dans toutes les résidences notamment au niveau des activités sociales et culturelles.



### Candidats CGT au CE de la Direction Territoriale Ouest ( Bretagne-Pays de la Loire)

COLLEGE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	Prénom	NOM	Prénom
<b>1<sup>er</sup> Collège</b>	M. ELIOT Bernard	UIB Redon 35	M. JOLYS Fabrice	ADB 35
	M. PIGNON Jean-Bernard	UIPL 49	Mme ROUSSEAU Elisabeth	UAT 49
	Mme GUENEUGUES Martine	AVSC OA 29	Mme PLESSE Nadine	AEOA 35
	Mme CHEFSON Claudine	UAT 44	Mme CHAZAL Alain	ADPL 44
	M. GILLARD Daniel	UIB 56	Mme FOUCHE Micheline	UAT 18
	M. PERROT Thierry	UIPL 72	Mme RENOARD Eliane	UIPL 53
	Mme PAILLER Véronique	AVSC OA 29	Mme LE PIERRES Roselyne	CCOR 22
	Mme GALTEAU Laetitia	AVSC OA 85	M. GUERIN Bernard	UIPL 85
	Mme COATRIEUX Dominique	AEOA 22	Mme ROGER Claude	CCOR 35
	Mme LE BRETON Christine	ADB 35	M. MERCEL Jean-Luc	UIPL 72
	Mme MONOT Anne-Marie	AVSC OA 29	Mme HENRY Sylvie	AVSC OA 29
	M. LENAIN Jean-Luc	AEOA 44	Mme ROUGER Eliane	UIPL 49
<b>2<sup>ème</sup> collèè :</b>	M. FEREOL Jacques	AEOA 35	M. CORNUAILLE Christian	ADPL 49
	M. VOISIN Alain	AVSC OA 53	Mme LACHIVER Elise	AVSC OA 35
	Mme LAHELLEC Odile	UIB 22	M. DOTTIN Philippe	UAT 44
<b>3<sup>ème</sup> Collège :</b>	M. GATE Daniel	AVSC OA 44	Mme CUISNIER Chantal	UIB 29
	Mme JOSSELIN Servanne	AEOA 35	M. LE GARS Raymond	UIPL 44
	Mme JUNKER Céline	AVSC OA 72	Mme LAHELLEC Jacqueline	AEOA 22

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site des élus CGT au CE de Bretagne : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>